



**L'Europe  
locale & régionale**

# **COP21**

**Sommet de Paris sur le changement  
climatique:**

**Les communes et régions comme  
catalyseurs de succès**

| **Septembre 2015**

## AVANT-PROPOS

*« Dans le cadre de leur campagne visant à lutter contre les changements climatiques catastrophiques, le CCRE et ses associations membres demandent instamment à l'Union européenne de développer une position forte avant la COP.*

*Ce n'est que par la collaboration que nous pourrons atteindre nos objectifs communs de décarbonisation de nos sociétés, de création d'emplois verts et d'un monde plus durable pour les générations futures. Nous soutenons nos membres dans la poursuite de l'objectif visant à une réduction de 40% des émissions d'ici 2030.*

*Au nom des autorités locales et régionales, nous demandons ce qui suit des institutions de l'Union européenne et des gouvernements nationaux :*

- Un dialogue structuré de l'Union européenne pour intégrer la dimension infranationale dans le processus de la CCNUCC
- La Commission devrait amener les collectivités territoriales à la table des discussions de la COP
- Renforcer la capacité des réseaux pour aider les institutions européennes
- La Commission devrait intégrer les actions en faveur du climat dans toutes les politiques de l'Union européenne et les gouvernements nationaux devraient intégrer le changement climatique dans toutes les politiques et stratégies nationales
- Les marchés publics écologiques locaux innovent et contribuent à la réduction des émissions de CO2
- L'Union européenne doit assurer une place pour le climat et la COP dans les processus internationaux de développement durable et de l'ONU Habitat III
- L'utilisation des ressources financières, des cadres politiques et des outils d'innovation et de recherche européennes, nationales et infranationales pour lutter contre le changement climatique
- Le programme de l'UE pour une meilleure réglementation, une aide pour élaborer et mettre en œuvre des actions locales efficaces et intégrées
- Faciliter l'échange de bonnes pratiques au niveau infranational, en Europe et dans le monde »

**Sian Reid**

Porte-parole du CCRE sur le climat et l'énergie  
Conseillère de Cambridge (LGA-UK)



## A) NOS DEMANDES

- **Un dialogue structuré de l'Union européenne pour intégrer la dimension infranationale dans le processus de la CCNUCC**

En 2009, les institutions européennes ont reconnu dans leurs conclusions pour la COP15, le rôle que pouvait jouer le niveau infranational dans la lutte contre le changement climatique. La mise en place d'un mode opératoire, à savoir un dialogue structuré entre les collectivités territoriales, l'Union européenne et les gouvernements nationaux, assurerait un échange permanent et régulier entre les institutions européennes et le processus de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

- **La Commission devrait amener les gouvernements locaux et régionaux à la table de discussion de la COP**

Il est temps de formaliser cette reconnaissance en permettant aux gouvernements infranationaux et aux associations nationales de se joindre à la délégation de l'UE lors des négociations de la COP et plus largement, renforçant l'interaction et le lien avec le Comité des régions, dans le cadre d'une structure permanente. C'est le fondement même d'un modèle de bonne gouvernance.

- **Renforcer la capacité des réseaux pour aider les institutions européennes**

Des réseaux de parties prenantes partageant les mêmes objectifs pour les discussions de la COP s'unissent pour présenter des messages coordonnés. Cette approche permet à différents acteurs d'exprimer des positions fortes et unifiées quant aux objectifs à atteindre. Cela facilite également le travail des institutions européennes pour créer un consensus entre les parties prenantes. Par conséquent, nous demandons que cette approche soit soutenue et renforcée.

- **La Commission devrait intégrer les actions en faveur du climat dans toutes les politiques de l'Union européenne et les gouvernements nationaux devraient intégrer le changement climatique dans toutes les politiques et stratégies nationales**

Nous appelons à l'intégration et la reconnaissance du niveau local et régional dans la préparation et la mise en œuvre des stratégies européennes (le paquet climat et énergie) et nationales liées à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. L'ensemble des institutions européennes et des Etats membres devraient soutenir cette approche. Seul des procédures inclusives peuvent garantir une compréhension totale par les acteurs impliqués.

- **Les marchés publics écologiques locaux innovent et contribuent à la réduction des émissions de CO2**

Les autorités publiques sont de gros consommateurs en Europe. En utilisant leur pouvoir d'achat pour choisir des biens, des services et des travaux qui ont une incidence réduite sur l'environnement, elles contribuent de manière significative à une consommation et une production durable et à la réduction des émissions de CO2, en ce compris l'efficacité énergétique, l'utilisation des énergies durables, les mesures d'aménagement du territoire et de transport, la gestion des déchets et un certain nombre d'autres mesures. L'Union européenne devrait reconnaître cet instrument volontaire, qui s'est avéré très efficace et qui a stimulé la demande de biens et de services durables, et donc la demande d'innovation.

- **L'Union européenne doit assurer une place pour le climat et la COP dans les processus internationaux de développement durable et de l'ONU Habitat III**

La COP21 ne peut être un succès sans que ses résultats ne soient liés à la mise en œuvre des objectifs de développement durable récemment adoptés (en particulier, l'objectif 11, qui encourage l'action des villes en matière d'atténuation et d'adaptation à l'horizon 2030) et des propositions pour Habitat III (3<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable). La plupart des engagements spécifiques pour les gouvernements locaux viendront indirectement via la nouvelle législation sur le climat de l'Union européenne et directement via la mise en œuvre des deux autres processus. Il faut évaluer la capacité financière des collectivités locales et examiner la question des compétences juridiques en Europe préalablement à la mise en œuvre de toute nouvelle législation ou mesure, pour ne pas susciter des attentes irréalistes et éviter des conséquences coûteuses en termes de réglementations.

- **L'utilisation des ressources financières, des cadres politiques et des outils d'innovation et de recherche européens, nationaux et infranationaux, pour lutter contre le changement climatique**

La mise en place de cadres politiques appropriés, la mise à disposition d'instruments de financement simples et innovants, le financement de politiques et actions en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique constituent des mesures essentielles pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter. Dans cette perspective, les institutions de l'UE et les Etats membres devraient être davantage proactifs, en partenariat avec l'échelon infranational, dans la recherche de moyens innovants pour le financement d'actions et de projets. L'accès au Fonds vert pour le climat ou au Fonds pour l'environnement mondial devrait être facilité uniquement dans les cas où des actions et des efforts concrets sont déjà en place et se sont avérés efficaces. L'engagement des élus chargés des dossiers sur le climat et l'énergie est un facteur de succès, tout comme la sensibilisation des citoyens et le sentiment d'appartenance qui peut leur être conféré sur le terrain. Tout cela ne peut être mis en œuvre qu'avec des ressources suffisantes et durables.

- **Le programme de l'UE pour une meilleure réglementation, une aide pour élaborer et mettre en œuvre des actions locales efficaces et intégrées**

Dans le cadre du paquet « Mieux légiférer » et avec l'objectif de l'amélioration de la législation européenne, nous demandons des institutions de l'Union européenne la participation des autorités locales à un stade précoce du processus décisionnel. Il faut donc reconnaître les autorités locales comme "*des institutions publiques dotées de la personnalité juridique, faisant partie de la structure de l'Etat, situées à un niveau inférieur à celui du pouvoir central et responsables devant les citoyens, recouvrant différents niveaux de pouvoir*". Les autorités locales peuvent évaluer - et évaluent - les coûts potentiels et les aspects administratifs et réglementaires de la nouvelle législation. Elles aident également à la réalisation d'analyses d'impact territorial du changement climatique, un aspect essentiel de l'évaluation des résultats potentiels des initiatives en matière de changement climatique sur le terrain. Des initiatives telles que l'agenda urbain de l'Union européenne, et l'Agenda territorial 2020 ont le potentiel d'introduire une telle approche et de fournir une méthode de travail en partenariat avec les régions et les municipalités.

- **Faciliter l'échange de bonnes pratiques au niveau infranational, en Europe et dans le monde**

L'Union européenne devrait intensifier son soutien à la coopération qui existe déjà entre les réseaux et les initiatives des villes et régions grâce à des actions conjointes, des échanges de pratiques, des projets, des outils (comme le programme de coopération territoriale – ex. INTERREG) ou des événements de haut niveau ciblant les acteurs non étatiques de l'ONU et spécialement les

gouvernements locaux. Davantage d'alliances doivent être construites, tout en respectant la compétence et le mandat de chacun. Nous soutenons également la proposition de la Commission visant à donner une dimension de coopération à la Convention des maires.

## **B) NOS VALEURS**

- **Nous, les acteurs locaux et régionaux, sommes confiants et sur la bonne voie**

Les gouvernements locaux représentent le niveau le plus proche des citoyens et apportent une expertise importante dans le domaine du climat, en termes de prestation de services, de création d'institutions démocratiques et d'administrations efficaces. En tant qu'acteurs ayant la légitimité politique nécessaire et la capacité de mobiliser d'autres parties prenantes, les collectivités locales peuvent apporter une vision à long terme et à l'échelle du pays sur le développement de sociétés durables. Tous les accords futurs sur le climat doivent reconnaître que le rôle du gouvernement local est essentiel pour avancer vers une économie à faible émission de carbone. Une approche ascendante et une gouvernance climatique mondiale multi-acteurs sont les moyens les plus appropriés pour progresser dans cette voie.

- **Nous soutenons l'approche de l'Union européenne vis-à-vis des objectifs de la COP21**

La Communication de l'UE parue en février 2015 sur le « *Protocole de Paris —feuille de route pour un accord universel sur le climat à Paris* » est un bon début pour mobiliser l'Europe. Cependant, la référence au niveau infranational doit être intégrée au texte principal. Le niveau national ne peut agir seul pour atteindre les objectifs établis. Le niveau infranational soutient l'objectif général de la COP21, mais il est essentiel d'établir une responsabilité claire et différenciée pour chaque acteur. Nous encourageons à faire preuve continuellement de plus d'ambition à l'échelle mondiale, avant et après la COP21.

Le Sommet mondial « Climat et Territoires » de Lyon les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015 a été un événement déterminant pour réunir des acteurs non-étatiques, et notamment des gouvernements infranationaux. Cela représente les résultats de l'engagement de nombreux gouvernements locaux déjà impliqués dans le processus de la COP depuis la première conférence COP1. Nous devons œuvrer pour l'adoption de stratégies, plans et mesures de décarbonation compatibles avec l'objectif de maintien du réchauffement climatique mondial sous la barre des 2°C par rapport à l'année de référence qu'est 1990. Pour atteindre cet objectif, tous les réseaux se sont engagés à Lyon à s'efforcer d'atteindre l'objectif mondial d'une réduction de 1,5 milliards de tonnes des émissions de carbone d'ici 2020. Le CCRE s'engage, avec ses membres et partenaires de la Convention des Maires, à soutenir les actions visant à réduire d'au moins 40% les gaz à effet de serre d'ici 2030. Avec ses partenaires de PLATFORMA, le CCRE s'est également engagé à soutenir les actions de coopération entre les gouvernements pour promouvoir un développement local à faible intensité de carbone dans le monde.

- **L'action pour le climat est une opportunité pour la création d'emplois verts et la croissance**

Les gouvernements infranationaux ne perçoivent pas les changements climatiques comme un fardeau, mais comme une opportunité d'œuvrer en faveur de modes de travail, de réflexion et de planification plus durables. Nous avons montré que les résultats tangibles en matière de croissance économique et de création d'emploi sont le fruit d'investissements dans les bâtiments et logements énergétiquement efficaces, les technologies vertes, l'innovation et la recherche.

## C) NOS ACTIONS

- **Nécessité d'une gouvernance multi-acteurs efficace pour lutter contre le changement climatique**

Une approche ascendante et une gouvernance climatique mondiale multi-acteurs, avec les ressources financières locales adéquates, sont des considérations tout aussi valables et importantes, ainsi que des instruments réglementaires appropriés au niveau national et international.

Une solution clé serait un véritable engagement des autorités locales, régionales et nationales, ainsi que des acteurs non-étatiques, dans chaque pays selon leur situation, parallèlement à un cadre approprié. Les régions et les villes ont montré le rôle de catalyseurs qu'elles peuvent avoir pour le succès de Paris en décembre prochain. Nous devons cependant aussi respecter le cadre des compétences du niveau infranational et être conscients de ses limites quant à la mise en œuvre des actions. Une étroite collaboration déjà établie a montré dans de nombreux cas que les résultats peuvent être obtenus d'une manière plus efficace.

- **Des exemples de premier plan donnés par des gouvernements locaux et régionaux**

Les gouvernements infranationaux peuvent jouer un rôle de premier plan en Europe dans la Feuille de route des autorités locales pour le climat. Des initiatives telles que *Mayors Adapt* (Les maires s'adaptent) ou la *Convention des maires* sont des exemples majeurs dans le monde pour le passage à une économie à faible émission de carbone, comme le prouvent les succès de la *Convention des maires*, qui compte plus de 6000 municipalités signataires et *Mayors Adapt*, qui compte plus de 100 municipalités signataires. L'échange d'expériences locales permet le transfert de savoir-faire, qui est essentiel pour reproduire les succès et éviter de refaire les mêmes erreurs. Des programmes de l'UE tels que le programme de coopération territoriale européenne jouent un rôle majeur dans ce domaine.

Toute mesure future de l'UE dont l'objectif est de mettre en œuvre un futur accord sur le climat des Nations Unies, doit tenir compte des cadres existants au niveau européen et national. Cela permettra d'éviter les chevauchements avec les mesures et la législation de ces pays et régions qui ont une approche avant-gardiste sur les questions climatiques. En outre, une meilleure prise de conscience et reconnaissance des initiatives locales sont nécessaires pour la mise en œuvre des plans climat au niveau européen et national.

- **Encourager les réseaux à s'unir efficacement**

La collaboration et les alliances entre tous les réseaux travaillant à l'échelle mondiale sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ont déjà fait une réelle différence. Les institutions européennes jouent un rôle stratégique dans leurs discussions avec les réseaux de gouvernements locaux et régionaux pour obtenir le meilleur accord possible lors de la COP21. En outre, certaines conférences COP clés ont déjà montré que cet engagement existe et des feuilles de route ont été mises en œuvre pour coordonner les actions et les messages. Ces collaborations devraient être encouragées.

- **Le Cadre de Référence de la ville durable pour mobiliser nos membres**

Nos gouvernements locaux et régionaux croient à l'échange, l'étalonnage et l'auto-évaluation sur le développement urbain intégré et durable fondé sur la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable. En novembre 2008, les ministres européens responsables du développement urbain ont approuvé la création d'un cadre de référence pour les villes durables européennes (RFSC). Le RFSC deviendrait l'outil dédié à la mise en œuvre des objectifs formulés dans la Charte de Leipzig. Le CCRE développe et coordonne la diffusion de la dernière version, qui sera lancée dans le cadre de la

COP21. Les 110 villes RFSC existantes à travers l'Europe et les 90 autres utilisateurs RFSC pourront utiliser le nouvel outil.

- **La coopération décentralisée à travers le monde**

Un engagement sérieux en matière de coopération internationale au développement doit permettre une mise en œuvre efficace des mesures. PLATFORMA, dont le CCRE accueille le Secrétariat, défend le rôle unique que les gouvernements locaux et régionaux européens jouent dans l'amélioration de la vie quotidienne des citoyens des pays partenaires, dans des domaines tels que le climat et l'énergie. Les Etats membres devraient reconnaître ce travail et devraient maintenir des incitations financières et le cadre approprié pour continuer à proposer des actions locales concrètes dans les pays hors UE. La coopération internationale entre gouvernements locaux et régionaux suscitera de nouvelles politiques et innovations dont le succès de l'agenda du développement durable, y compris les objectifs climatiques, dépendra beaucoup.

## Contact

Eva Baños de Guisasola  
Chargée de mission Environnement, énergie et climat  
Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)  
Square de Meeûs 1  
B-1000 Bruxelles  
Tel. +32 2 21 38 699  
[eva.banosdeguisasola@ccre-cemr.org](mailto:eva.banosdeguisasola@ccre-cemr.org)

## Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus importante et la plus ancienne association de collectivités territoriales en Europe. Ses membres sont plus de 50 associations nationales de municipalités et de régions de 41 pays européens. Ensemble, ces associations représentent quelque 150 000 autorités locales et régionales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des autorités locales et régionales et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales

**Web:** [www.cemr.eu](http://www.cemr.eu)  
**Twitter:** [@ccrecemr](https://twitter.com/ccrecemr)